



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

Délibération n°22-287

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Convention entre la Ville d'Amboise et l'association La MJC d'Amboise pour le cofinancement d'un poste adulte-relais

Date de la convocation : le 8 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 32

Ayant donné procuration : 10

Absents excusés : 10

Absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Madame Jacqueline MOUSSET, Première adjointe au Maire d'Amboise.

Étaient présents : Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, M. José BONY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, Mme Évelyne LAUNAY, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET.

Absents Excusés : Mme Françoise THOMERE donne pouvoir à M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, Mme Marie-France HUREAU donne pouvoir à Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Claude VERNE donne pouvoir à M. Brice RAVIER, Mme Isabelle GAUDRON donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU donne pouvoir à Mme Évelyne LAUNAY, Mme Nathalie SUPPLY donne pouvoir à M. José BONY, Mme Mélanie THOMAS donne pouvoir à M. Guillaume HELLOCO, M. Sylvain GILLET donne pouvoir à M. LEONARD, M. Denis CHARBONNIER donne pouvoir à Mme Sandra GUICHARD.

Absent : M. Thierry BOUTARD

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au terme d'une concertation des partenaires locaux et de l'État, la mise en place d'un deuxième poste de médiateur au sein de l'association de la MJC d'Amboise sur les quartiers prioritaires de la ville d'Amboise s'est concrétisée depuis juillet 2019. Depuis, le financement de ce contrat « adulte-relais » est assuré par l'État et la ville d'Amboise.

Le médiateur social et éducatif est recruté à temps plein, l'association, en lien avec les partenaires, lui a fixé les missions suivantes :

1. Améliorer les liens entre les jeunes, les habitants, la structure et les partenaires :
 - Aller à la rencontre des jeunes 16/30 ans et de manière générale de tous les habitants des quartiers.
 - Centraliser et identifier les besoins, les difficultés et les attentes.
 - Faciliter les échanges entre les jeunes 14/30 ans et l'association.
 - Participer à l'amélioration de la vie sociale des quartiers et de la ville en favorisant le dialogue intergénérationnel, une meilleure compréhension des uns et des autres et le respect mutuel.
 - Faciliter les relations entre jeunes et entre habitants (voire harcèlement et lutte contre les incivilités).

2. Développer le sentiment d'appartenance et la responsabilité civique :
 - Impulser une dynamique citoyenne dans les quartiers.
 - Mettre en place un programme d'actions citoyennes et de solidarité.
 - Coanimer des espaces de discussions et de débats thématiques.
 - Accompagner des initiatives de jeunes et/ou d'habitants.
 - Contribuer au développement et l'animation locale via les projets s'inscrivant dans le cadre de l'action « tous citoyens ».
 - Accompagner des jeunes dans le cadre des mesures de responsabilisation.
 - Intervenir dans le cadre des TIG et TIG mineurs.
 - Développer des actions de solidarité et de vivre ensemble.
 - Améliorer l'appropriation des espaces par les habitants.
 - Poursuivre le travail de veille sociale dans les quartiers.

La convention est conclue pour la même durée que celle entre l'association et l'Etat portant sur la création du poste d'adulte relais, soit du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2024.

La subvention annuelle de la ville d'Amboise est de 3 000€ sous réserve du vote du budget primitif annuel.

Pour 2022, cette dépense est prévue au Budget Primitif - article 6574 fonction 520.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Affaires Sociales, Politique de la Ville et Ressources Humaines du 6 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 32 voix POUR :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cofinancement du poste d'adulte relais.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 037-213700032-20221216-22_287-DE

POUR : 32 (Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGÉ, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Sylvain GILLET, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, M. Claude VERNE).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance,

Marc LEONARD

L'adjoint délégué aux Finances

Thierry BOUTARD

Maire d'Amboise

Président de la Communauté de

Communes du Val d'Amboise